

Les véhicules ou ensembles de véhicules de plus 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge, affectés au transport routier de marchandises (dangereuses ou non), sont soumis à des restrictions de circuler sur l'ensemble du réseau routier. Ces restrictions ne concernent pas les véhicules spécialisés et les engins agricoles.

RESTRICTIONS GENERALES DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS EN 2023

Week-end	Du samedi 22h jusqu'au dimanche 22h
Jours fériés	De la veille à 22h jusqu'au jour férié à 22h
Samedis fériés	De 0h à 24h
Dimanches veilles de jours fériés	De 0h à 24h

LES INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS DE CIRCULATION EN 2023

LES JOURS FERIES DE 2023

Dimanche 1er janvier 2023	Jour de l'an- Toute la journée
Lundi 10 avril 2023	Lundi de Pâques – Toute la journée
Lundi 1er mai 2023	Fête du travail – Toute la journée
Lundi 8 mai 2023	Armistice – Toute la journée
Jeudi 18 mai 2023	Jeudi de l'Ascension – Toute la journée
Lundi 29 mai 2023	Lundi de Pentecôte – Toute la journée
Vendredi 14 juillet 2023	Fête nationale – Toute la journée
Mardi 15 août 2023	Assomption – Toute la journée
Mercredi 1er novembre 2023	Toussaint – Toute la journée
Samedi 11 novembre 2023	Armistice – Toute la journée
Lundi 25 décembre 2023	Noël – Toute la journée
Mardi 26 décembre 2023	Uniquement: Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin – Toute la journée

INTERDICTIONS DE CIRCULATION ESTIVALE DE 2023

Samedi 15 juillet 2023	De 7h à 19h (autorisé de 0h à 7h, puis de 19h à minuit)
Samedi 22 juillet 2023	De 7h à 19h (autorisé de 0h à 7h, puis de 19h à minuit)
Samedi 29 juillet 2023	De 7h à 19h (autorisé de 0h à 7h, puis de 19h à minuit)
Samedi 5 août 2023	De 7h à 19h (autorisé de 0h à 7h, puis de 19h à minuit)
Samedi 12 août 2023	De 7h à 19h (autorisé de 0h à 7h, puis de 19h à minuit)
Samedi 19 août 2023	De 7h à 19h (autorisé de 0h à 7h, puis de 19h à minuit)
Samedi 26 août 2023	De 7h à 19h (autorisé de 0h à 7h, puis de 19h à minuit)

INTERDICTIONS COMPLEMENTAIRES DE CIRCULATION POUR L'Auvergne-Rhône Alpes de 2023 *

Samedi 4 février 2023	De 7h à 18h et de 22h à 0h
Samedi 11 février 2023	De 7h à 18h et de 22h à 0h
Samedi 18 février 2023	De 7h à 18h et de 22h à 0h
Samedi 25 février 2023	De 7h à 18h et de 22h à 0h
Samedi 4 mars 2023	De 7h à 18h et de 22h à 0h

INTERDICTIONS COMPLEMENTAIRES DE CIRCULATION POUR L'ILE DE FRANCE DE 2023

Règlementation générale et hors les 7 samedis d'été	Sens Paris > Province	Sens Province > Paris
Lundi et lendemain de jour férié	-	De 6h à 10h
Vendredi	De 16h à 21h	-
Samedi	De 10h à 18h / De 22h à 0h	De 22h à 0h
Dimanche et jour férié	Toute la journée	Toute la journée
Veille de jour férié	De 16h à 0h	De 22h à 0h

* Les itinéraires concernés pour les interdictions de la zone Auvergne-Rhône Alpes:

Axe Bourg-en-Bresse - Chamonix :

- A40 de Pont-d'Ain (bifurcation A40/A42) à Passy-le-Fayet (bifurcation A40/RD1205) ;
- RD 1084 de Pont-d'Ain (bifurcation RD 1084/RD 1075) à Bellegarde ;
- RD 1206 de Bellegarde à Annemasse ;
- RD 1205 d'Annemasse à Passy-le-Fayet ;
- RN 205 de Passy-le-Fayet à Chamonix.

Axes Lyon - Chambéry - Tarentaise - Maurienne :

- A43 de l'échangeur A46 sud/A43 à l'échangeur A43/A432, sens allant de Lyon vers Chambéry ;
- A43 de l'échangeur A43/A432 au tunnel de Fréjus ;
- A430 de Pont-Royal (bifurcation A43/A430) à Gilly-sur-Isère (jonction A430/RN 90) ;
- RD 1090 de Pont-Royal à Gilly-sur-Isère (jonction A430/RN 90) ;
- RN 90 de Gilly-sur-Isère (jonction A430/RN90) à Bourg-Saint-Maurice ;
- RD 1090 de Bourg-Saint-Maurice à Séz ;
- RD 306 (Rhône) et RD 1006 (Isère et Savoie) de Saint-Bonnet-de-Mure au Freney ;
- RN 201 dans la traversée de Chambéry (voie rapide urbaine).

Axe Lyon - Grenoble - Briançon :

- A48 de Coiranne (bifurcation A48/A43) à Saint-Egrève (bifurcation A48/A480) ;
- A480 de Saint-Egrève (bifurcation A48/A480) au Pont-de-Claix (bifurcation A480/RN85) ;
- RN 85 de Pont-de-Claix (bifurcation A480/RN85) à Vizille (bifurcation RN 85/RD 1091) ;
- RD 1091 de Vizille (bifurcation RN85/RD 1091) à Briançon.

Axes Bellegarde et Saint-Julien-en-Genevois - Annecy - Albertville :

- A41 nord de Saint-Julien en Genevois (jonction A40/A41 nord) à Cruseilles (jonction A410/A41 nord) ;
- RD 1201 de Saint-Julien-en-Genevois à Annecy ;
- RD 1508 de Bellegarde à Annecy ;
- RD 3508 (contournement d'Annecy) ;
- RD 1508 d'Annecy à Ugine ;
- RD 1212 d'Ugine à Albertville.

Axe Annemasse - Sallanches - Albertville :

- RD 1205 d'Annemasse à Sallanches ;
- RD 1212 de Sallanches à Albertville.

Axes Chambéry - Annecy - Scientrier :

- A 410 de Scientrier (jonction A410/A40) à Cruseilles (jonction A410/A41 nord) ;
- A41 nord de Cruseilles (jonction A410/A41 nord) à la jonction avec l'A43 à Chambéry ;
- RD 1201 entre Chambéry et Annecy ;
- RD 1203 entre Annecy et Bonneville.

Axe Grenoble - Chambéry :

- A41 sud entre Grenoble et l'A43 (échangeur de Francin) à Montmélian, dans le sens sud-nord ;
- RD 1090 entre Montmélian (73) et Pontcharra (38).